

# FLASH INFO CSE DE NOVEMBRE 2024

## 1. Informations relatives Approbation procès-verbal du CSE

Approbation du procès-verbal du CSE octobre 2024 OK

## 2. Information

### A. Mouvements de personnel

↪ **CDI** : 1 CDI aux flux entrant, 1 CDI à la comptabilité

↪ **Arrivée ou prolongation CDD** : 1 CDD à l'accueil, 1 CDD à la RH, 1 agent en intérim à la logistique, 1 prolongation CDD au MP

↪ **Changement d'affectation** :

- Frais de santé : *LANGLOIS Armony + un repositionnement de prévu*
- PE : *BELASRI Widiène*
- Précarité : *un repositionnement de prévu*

↪ **Appel candidature à venir** : 1 appel à candidature à prévoir à la MISAS

↪ **Sortie agent** : Elodie SOREL par démission, Brigitte JOUENNE au 30 novembre 2024

### B. Effectifs trimestriels

Il y a une hausse des CDI dû aux recrutements sur la PFS.

### C. Information UCANSS

Augmentation du taux de cotisations de la complémentaire santé. 2% à compter du 1<sup>er</sup> décembre et 2% à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Hausse des cotisations de la sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### D. ARPEGE

Le déploiement étant une nouvelle fois reportée probablement au début du 2<sup>nd</sup> trimestre 2024, la consultation sur ARPEGE est reportée.

### E. Evolution du dispositif d'évaluation et de gestion des compétences

1<sup>er</sup> info : mise à disposition d'un support d'information. La CNAM a engagé

Il y a une évaluation hétérogène sur le territoire

## 3. Consultations

### A. Budget prévisionnel de gestion administrative 2025

Avis à rendre en décembre 2024

### B. Budget prévisionnel du FNPEIS 2025

Avis à rendre en décembre 2024

## 4. Situation des secteurs

### Direction juridique

- CRA : solde qui continue de diminuer. Intégration d'un dispositif DOCTRINE qui permettra aux auditeurs de fabriquer leur conclusion. Elle permettra d'avoir une base à jour de la jurisprudence.
- LCF : plus de 6 millions de préjudice subis, 3 millions évités, une soixantaine de procédures en cours

### Direction santé

- FRAIS DE SANTE : diminution massive des stocks avec des délais maîtrisés



- ETABLISSEMENTS : situations satisfaisantes + visites annuels en établissement
- DAPS : période des commissions paritaires + signature d'une nouvelle CPTS

Depuis octobre 2024, lorsqu'un arrêt n'est pas couvert sur un week-end celui-ci ne sera plus indemnisé. Une communication va être fait en local auprès des PS car la CNAM refuse de faire une communication au niveau national.

#### **Direction DRAD**

- PFS : amélioration des résultats de la PFS ASSURE + légère dégradation des résultats de la PFS EMP
- RISQUE PRO : augmentation de dossier MP (il s'agit des lignes de suivi sur ATEMPO)
- IJ ATMP : petite dégradation des délais avec un pilotage commun que celui des IJ
- GDB : situation en amélioration progressive
- PRECARITE : hausse du solde à cause d'un dysfonctionnement qui à créer des doublons
- INVALIDITE : les soldes sont à jour

#### **Direction DIAC**

- ASS : solde de dossier lié à une double opération (commission attribution subventions + commissions dossier individuels)
- MISAS : situation maîtrisée 3 décembre réunion de tous les partenaires sur le thème
- ACCUEIL : légère hausse des RDV sur les sites extérieurs, formulaire de contact stable.

### **5. Réponse aux questions des Organisations Syndicales**

#### **A. Avez-vous prévu d'octroyer les après-midis des 24 et 31 décembre 2024 ?**

Il n'y aura pas de fermetures prévues sur les après-midi du 24 et 31 décembre 2024.

#### **B. L'ajout de micro-onde est-il envisageable ?**

C'est envisageable d'ajouter d'autres micro-onde en salle de restauration mais il n'y aura pas de micro-onde dans les espaces détente.

Il n'est pas prévu d'ajouter de machine à café au rez-de-chaussée ni dans les étages. Une discussion est envisagée à la prochaine CSSCT pour introduire

#### **C. A quelle date avez-vous prévu de renouveler le mobilier (chaise / fauteuil...) dans le bâtiment ?**

C'est en fonction des priorités budgétaires. Des changements peuvent être effectués suite aux inventaires.

#### **D. Depuis le mois dernier les cartes déjeuner sont rechargées plus tard que d'habitude. La date de rechargement a-t-elle été changée ?**

Le rechargement de la carte aura lieu entre le 21 et 25 de chaque mois.

#### **E. Est-il possible d'avoir un 1er retour suite à la mise en place de la nouvelle organisation RH ? Avez-vous recruté le contrôleur de gestion sociale ?**

L'organigramme est opérationnel. Le recrutement du contrôleur de gestion social est prévu pour 2025. La formation est départementalisée sur le RED suite au départ pour démission. 1 CDD est prévu pour la fin d'année.



**F. Pouvez-vous nous indiquer si des recrutements (CDI, CDD et intérimaires) sont prévus pour le dernier trimestre 2024 ?**

- 3 minimum CDI à la PFS
- Appel à candidature à la MISAS
- 2 gestionnaires conseils administratif mais pas encore défini
- Appel à candidature infructueux à la PFS le service RH doit revoir avec la Direction
- Appel à candidature pour la DPM
- 1 CDD au service RH

**G. Pouvez-vous nous faire un retour sur la politique promotionnelle (l'octroi des points et des parcours professionnels par service et non par secteur) ?**

Un retour sera fait au CSE de décembre par secteur et non pas par service.

**H. Les 2 CPAM RED LE HAVRE étant deux entités juridiques distinctes (2 SIRET différents) pouvez-vous nous confirmez conformément à la jurisprudence, qu'un manager d'une caisse peut gérer des agents de l'autre caisse ?**

Oui car il s'agit d'une organisation posée avec des managers qui disposent d'une délégation de la part du Directeur. Délégation qui est suivi des habilitations outils.

**I. A compter du moment où l'agent a effectué son télétravail, la direction a-t-elle le droit de refuser de payer l'indemnité de télétravail ? Si oui quels sont les critères de refus ?**

Il n'y a pas de refus de la part du service RH. Il se peut qu'il y a des décalages d'un mois sur l'autre mais toute demande posée sous chronotime est accordée sous réserve de validation par l'encadrement

**J. La prime de mobilité interne : quelles sont les critères d'attributions et d'exclusions pour l'attribution de la prime ?**

Il s'agit d'un usage du RED qui a été élargie sur Le Havre. Pour bénéficier des points de mobilité, il faut répondre aux critères suivants :

- ❖ Poste équivalent au niveau actuel
- ❖ Répondre à un appel à candidature
- ❖ Etre retenu à l'appel

**K. Le rachat de CET est possible mais pourquoi pas les congés 111 ?**

Le rachat n'est pas possible car c'est interdit par le code du travail.

**L. Les attestations Lia sont envoyées à toutes les personnes en même temps serait-il possible de faire de l'individuel ?**

C'est impossible à date car il y a une contrainte de logiciel mais une étude est en cours à ce sujet.

**M. Les enquêteurs AT/MP du havre ne peuvent pas disposer d'un bureau individuel cloisonné. Lors de leurs formations ils leurs a été préciser que cela été indispensable et de plus sur Dieppe et Rouen il semblerait que le nécessaire soit en cours pour qu'ils en bénéficient. La demande de bureau cloisonnés est sollicitée en grande partie dû à l'activité et notamment à la complexité et confidentialité des dossiers traités ?**

Mr BOYER est favorable à ce que les enquêteurs aient des bureaux individuels. Les RH vont se rapprocher du service logistique et un point sera fait à la prochaine CSSCT de décembre.